

(Aperçu sur la vie de l'Imam Ali(P

<"xml encoding="UTF-8?">

Le vendredi 13 Rajab (de l'an 30 de l'Éléphant), 12 ans avant le début de la Mission du Prophète Mohammad (P), Abû Tâlib, constatant l'intensification des douleurs de l'accouchement de son épouse, Fâtimah Bint Asad, l'amena à la Sainte Ka'bah, il la déposa à l'intérieur, l'y fit s'asseoir et partit



Fâtimah Bint Asad leva alors ses mains vers le ciel et implora: «Mon Dieu! Je crois en Toi et en tous Tes Livres et Messagers. Je crois aussi aux paroles de mon aïeul, Ibrâhîm al-Khalîl et en le fait qu'il a construit la Maison Ancienne (al-Bayt al-'Atîq). Je T'adjure donc, par celui qui a construit cette Maison et par l'enfant que je porte dans mon ventre, de faciliter mon (accouchement».(1

Une heure plus tard, elle mit au monde un garçon. C'était le premier enfant et le dernier à naître dans la Maison d'Allah(2). Et c'est là un signe évident de la place particulière et du privilège unique que le Ciel accorda à cet être prédestiné qui jouera un rôle prépondérant, sous la .direction et aux côtés du Saint Prophète, dans le cheminement du Message de l'Islam

Abû Tâlib et les siens apprirent la bonne nouvelle et accoururent à la Ka'bah. Mohammad al-Mustafâ (P), qui se trouvait parmi eux, s'avança, porta le nouveau-né et l'amena à la maison de son oncle, Abû Tâlib, où il avait grandi et qu'il n'avait quittée qu'après son mariage avec .Khadijah

Les jours s'écoulèrent et 'Alî grandissait, entouré des soins, de l'affection et de la tendresse de ses parents et de son cousin Mohammad (P) qui passait souvent dans la maison de son oncle, où il avait passé son enfance et sa jeunesse et où il se sentait maintenant très attaché à cet .enfant béni qui la remplissait de joie

Six ans après la naissance bénie de l'Imâm 'Alî, les Quraych connurent une crise économique aiguë dont l'impact sur Abû Tâlib était particulièrement dur, en raison de sa famille nombreuse et de sa position sociale à la Mecque, qui faisait de sa maison un refuge pour tous les .nécessiteux

Le Noble Mohammad (P) répugnait à voir son oncle, son éducateur et protecteur et le doyen de la tribu tomber en proie à cette situation insupportable. Il se rendit chez son autre oncle, al-'Abbâs Ibn 'Abdul-Muttalib, alors le plus riche des Banû Hâchim, et lui dit: «Oncle! Comme tu le sais, ton frère, Abû Tâlib a une famille nombreuse et tu connais la crise économique qui sévit! Que dirais-tu si nous allions chez lui pour alléger sa charge en nous occupant chacun d'un de (ses fils?).».(3

Al-'Abbâs souscrivit à la proposition de son neveu, et ils se rendirent chez Abû Tâlib, lui firent part de leurs soucis et lui suggérèrent de le décharger de deux de ses fils, 'Alî (p) et Ja'far. Abû Tâlib acquiesça. Al-'Abbâs amena Ja'far et le Noble Mohammad (P) se chargea de 'Alî (p), âgé .alors de six ans

Dès lors, 'Alî (p) grandira dans la maison du Message et dans le giron du Messenger d'Allah qui

le traitera comme un fils ou comme un petit frère, le façonnera à son image et lui inculquera la morale prophétique

Écoutons ce que l'Imâm 'Alî (p) dira lui-même de l'éducation et :des soins qu'il avait reçus

Vous connaissez ma proche parenté avec le Messenger d'Allah (P) et ma position particulière» auprès de lui. Il m'a mis dans son giron alors que j'étais tout petit. Il m'étreignait sur sa poitrine, il m'entourait dans son lit, il me faisait toucher son corps et sentir son parfum. Il mâchait les aliments pour les remettre par la suite dans ma bouche. Il ne m'a jamais entendu mentir ni ne .«m'a jamais vu commettre une faute dans une action

:Et l'Imâm 'Alî (p) de poursuivre

Allah le faisait escorter, depuis qu'il avait été sevré, du plus grand de Ses Anges, pour lui faire» emprunter la Voie des noblesses et de la haute morale, jour et nuit. Et moi, je le suivais comme un chamelon suit sa mère. Il m'apprenait alors chaque jour un aspect de ses nobles moeurs et .«m'ordonnait de suivre son modèle

:Et d'ajouter

Chaque année, il se retirait dans la grotte de Harâ' où j'étais la seule personne à le voir. A» cette époque, une maison ne réunissait dans l'Islam que le Messenger d'Allah (P), Khadîjah et moi, leur troisième. J'y voyais la lumière de la Révélation et du Message et j'exhalais le vent de (la Prophétie...»). (4

Le Commandeur des Croyants, 'Alî fils d'Abû Tâlib, fils de 'Abdul Muttalib, fils de Hâchim, fils de 'Abdu Manâf est le 1^{er} des douze Successeurs légitimes du Prophète et le 1^{er} des douze Imâms des Musulmans. Il est le frère adoptif, le cousin et le beau-fils du Messenger d'Allah, dont il épousa la fille chérie, Fâtimah al-Zahrâ', la Maîtresse des femmes des mondes. Il était également son bras droit, son assistant et son homme de confiance

De ces faits et de bien d'autres la position qu'il occupa auprès du Noble Prophète était inégalable et aucun des Compagnons du Messenger d'Allah ne pouvait lui disputer cette position

L'Imâm 'Alî est né le 13 Rajab de l'an 30 de l'Eléphant à la Mecque, dans la Ka'bah, la Maison Interdite (Al-Bayt al-Harâm), lieu dans lequel n'est né, aucun autre être, ni avant lui ni après lui, ce qui en fait un être prédestiné et constitue une faveur et une bénédiction qu'Allah lui a accordée exclusivement en témoignage de la place particulière qu'il occupe auprès du Créateur

Sa mère, Fâtimah fille (Bint) d'Asad, fils de Hâchim, fils de 'Abdu Manâf, était comme une mère pour le noble Prophète qui grandit dans son giron et qui lui montrait toujours sa reconnaissance pour sa bonté envers lui. Elle figura parmi les tout premiers à croire en son Message et elle le suivit avec les autres premiers Musulmans dans son Émigration à Médine. Lorsqu'elle mourut, le Noble Prophète (P) l'enveloppa avec sa chemise afin de protéger son corps des insectes de la terre, descendit dans sa tombe avant de l'y déposer comme pour la soustraire aux resserrements tombaux, et lui dicta l'attestation de la Wilâyah (Autorité) de son fils, le Commandeur des Croyants, afin qu'elle puisse répondre à bon escient, lors de l'interrogatoire eschatologique qui aurait lieu après l'enterrement. Ces soins particuliers dont l'entoura le Prophète (P) témoignent de la haute position de la mère de l'Imâm 'Alî auprès d'Allah

L'Imâm 'Alî faisait partie de la deuxième génération des descendants de Hâchim, l'arrière-grand-père du Saint Prophète et le chef de file de sa noble ascendance et de son clan, les Hâchimites. Cette noblesse de naissance fut renforcée par la noblesse de l'éducation que le .Messenger d'Allah assura à l'Imâm 'Alî qui grandira dans son giron

En outre, l'Imâm 'Alî était le premier, parmi la famille du Prophète (P) et ses futurs Compagnons. Il était également le premier mâle que le Prophète avait appelé à l'Islam (la première femme à avoir droit à cet honneur, étant la noble Khadîjah), appel auquel il répondit .sur-le-champ

Et dès lors il ne cessera jamais de se consacrer, corps et âme à l'Islam, en combattant les polythéistes, en défendant la Foi, en se battant contre les déviés et les tyrans, en diffusant la lumière de la Sunnah et du Coran, en émettant des jugements qui traduisent la Justice .islamique, en ordonnant le bien et en condamnant le mal

Il restera ainsi en compagnie du Messenger d'Allah, depuis la Mission prophétique, pendant 23 ans dont 13, avant l'Emigration, passés à la Mecque où il partagera toutes les épreuves pénibles du Prophète (P) et supportera la plus grande partie de ses charges, et 13 après l'Emigration à Médine où il le défendra avec acharnement contre les polythéistes, le protégera avec son épée, toujours dégainée, des incroyants et le mettra à l'abri de ses ennemis en n'hésitant pas à un instant à s'exposer lui-même à tous les dangers pour mener à bien la mission dont il était chargé, et ce jusqu'au décès du Messenger d'Allah (P). L'Imâm 'Alî (p) était .âgé alors de 33 ans

Cependant le jour même du décès du Noble Prophète, des aînés et des notables de Quraych se réunirent d'urgence et avant même que les funérailles du Messenger d'Allah ne fussent .terminées pour nommer l'un d'entre eux à sa succession

Mais les partisans de l'Imâm 'Alî, parmi les Compagnons notoires appartenant à la fois aux Mohâjirine (Emigrants mecquois) et aux Ançâr (les Partisans médinois), tels que Salmân al-Fârecî, Ammâr Ibn Yâcir, Abû Tharr, al-Moqdâd, Khuzaymah Ibn Thâbit, Abû Ayyûb al-Ançârî, Abû Sa'îd al-Khidrî etc, ainsi que l'ensemble du Clan du Prophète, les Hâchimites (Banî Hâchim) firent valoir que la succession du Noble Prophète revenait à l'Imâm 'Alî qui avait la préséance sur tout le monde parce qu'il réunissait en lui des qualités qu'aucun autre prétendant ne pouvait lui disputer: l'ancienneté dans l'Islam, le bon jugement, la perfection dans l'adoration, la connaissance des méandres de la jurisprudence, le Jihâd contre les polythéistes, la piété, l'ascétisme. Ensuite il était le plus proche parent du Prophète parmi tous les prétendants à la succession, qui mettaient en évidence leur appartenance à la tribu du .Messager d'Allah

Et puis et surtout, parce qu'Allah a établi tacitement, mais d'une façon incontestable, l'autorité de l'Imâm 'Alî sur les Musulmans dans le Noble Coran, lorsqu'IL dit: «Vous n'avez pas d'autorité (waliy) en dehors d'Allah et de Son Prophète, et de ceux qui croient, qui accomplissent la prière, qui s'acquittent de la Zakât tout en s'inclinant». (Sourate al-Mâ'idah, 5: (55

En effet, il est établi que personne d'autre que l'Imâm 'Alî n'avait acquitté la Zakât pendant qu'il s'inclinait et que linguistiquement le mot waliy désigne indiscutable-ment «celui qui a la .«primauté ou l'autorité sur quelqu'un

Et puisque l'Imâm 'Alî a l'autorité sur les Croyants, selon le Coran, ceux-ci ont l'obligation de lui obéir, tout comme ils doivent obéir à Allah et Son Prophète du fait de leur autorité sur eux, .autorité établie dans le même verset coranique

Et enfin, parce que le Noble Prophète lui-même avait désigné l'Imâm 'Alî nommément, dans diverses occasions, comme son successeur et héritier. Citons à titre d'illustration quelques- :unes de ces occasions

Le Saint Prophète convia, sur Ordre d'Allah, ses proches parents, les Banî 'Abdul-Muttalib, -1 pour leur faire part de la Mission Prophétique dont il avait été chargé, et ce conformément au .(verset coranique suivant qui lui fut révélé à cet effet: «Avertis tes proches parents ... »)(5

Lors de cette réunion, le Prophète (P) annonça à l'assistance: «Je vous apporte le bienfait de ce monde et de l'Autre-monde (le Message de l'Islam). Allah m'a ordonné de vous y appeler. Qui d'entre vous accepte de m'appuyer dans cette affaire, et de devenir par conséquent mon .«?frère, mon héritier présomptif et mon successeur

Tout le monde a décliné cette invitation, à l'exception de l'Imâm 'Alî - le plus jeune de tous les .«!gens présents - qui s'écria: «Moi, ô Messenger d'Allah, je t'y appuierai

:Le Prophète tint l'Imâm 'Alî alors par le cou et proclama

Voilà mon frère, mon héritier présomptif et mon successeur auprès de vous. Écoutez-le donc» .«et obéissez-lui

Sur ce, les invités se levèrent en disant à Abû Tâlib: «Tu mérites des félicitations aujourd'hui, si (tu entres dans la religion de ton neveu qui a fait de ton fils ton émir!)).(6

Cet événement est riche en significations et révélations. Car tout d'abord il indique que l'Imâm 'Alî avait été désigné comme héritier du Saint Prophète avant même que le Message fût rendu public, puisqu'il était question à ce moment précis de le faire connaître uniquement aux proches parents. Il signifie ensuite qu'Allah avait accordé une place particulière aux proches .parents du Prophète (P) dans la diffusion et la direction du Message

Or l'Imâm 'Alî (p) était incontestablement (et le sera encore par la suite, lorsque le Messenger d'Allah le choisira, sur Ordre d'Allah, à l'exclusion de tous autres notables Compagnons, comme époux pour sa fille, Fâtimah al-Zahrâ' (la Maîtresse des Femmes du Paradis) le plus proche parent, de tous les proches parents, du Prophète (P). Cet événement équivalait d'autre part à une prédésignation de l'Imâm 'Alî, ou bien à sa désignation divine, car lorsqu'Allah avait ordonné à Son Prophète de convier ses proches parents à cette réunion, IL savait (cela va de .soi) que seul 'Alî Ibn Abî Tâlib (p) accepterait l'appel et la charge

Il montre, enfin le courage hors du commun du jeune Imâm 'Alî qui accepta de s'engager corps et âme aux côtés du Saint Prophète dans une entreprise qui consistait à défier, à court et à .moyen terme, non seulement toute la société mecquoise, mais toute l'Arabie polythéiste

Lorsque le Prophète voulut se diriger vers Tubûk, il dit à l'Imâm 'Alî: «Tu es à moi ce que -2 .«Hârûn était à Mûssâ (Moïse), à cette différence près qu'il n'y a pas de Prophète après moi

Or cette déclaration confère à l'Imâm 'Alî les mêmes prérogatives, les mêmes privilèges et la même position qu'Allah avait accordés à Hârûn, à l'exception de l'association à la Mission prophétique, puisque, le Message de l'Islam étant le dernier Message révélé, il ne peut pas y avoir un autre prophète après le Prophète Mohammad (P). En d'autres termes 'Alî devint l'assistant et le représentant et le remplaçant du Prophète de son vivant et après sa mort, et acquit du même coup la préséance sur toute l'humanité, et ce d'une façon d'autant plus .irréfutable que le Noble Coran en atteste

En effet, le Coran nous dit que le Prophète Mûssâ avait demandé à Allah: «Donne-moi un assistant, de ma famille: mon frère Aaron; accrois ainsi ma force; associe-le à ma tâche afin que nous Te glorifions et que, sans cesse, nous T'invoquions ...» et que Dieu accéda à sa (requête: «Dieu dit: O Moïse! Ta Prière est exaucée». (7

Lors de son voyage de retour du dernier pèlerinage, dit le Pèlerinage d'Adieu, le Prophète (P) –3 fit halte à Ghadîr Khum. Il convoqua les pèlerins qui l'accompagnaient et dont le nombre s'élevaient à plus de 100 000, à se rassembler pour l'écouter. On érigea une chaire. Le Noble :Prophète y monta. Et, tenant la main de l'Imâm 'Alî, il s'écria

N'ai-je pas plus d'autorité sur les croyants qu'ils n'en aient eux-mêmes sur eux-mêmes?».»
«Si!», répondit la foule. «N'ai-je pas plus d'autorité sur tout croyant qu'il n'en ait lui-même?»
.demanda encore le Prophète (P). «Si!», répondirent les pèlerins en chœur

:Le Prophète leva alors la main de l'Imâm 'Alî (p) et proclama

Celui-ci est l'autorité (le Maître) de quiconque je suis le Maître! O Allah sois l'Ami de»
(quiconque est son ami, et l'Ennemi de quiconque est son ennemi»).(8

Ou selon la version d'Ahmad Ibn Hanbal le Messenger d'Allah dit
:alors

(De quiconque je suis le Maître, 'Alî aussi est son Maître». (9»

L'Imâmat du Commandeur des Croyants, après la disparition du Messenger d'Allah (P) dura 30 ans. Pendant les premiers vingt-quatre ans et demi de son Imâmat, étant écarté du pouvoir et du Califat, il ne put faire appliquer les stipulations de la Charia telles qu'il les avait apprises sous la direction du Prophète, et pendant les cinq ans et demi restants, où il prit les rênes du Pouvoir, il était contraint de combattre sans discontinuer les hypocrites, les renégats, les

.apostats, les traîtres et les déviationnistes

Il se trouvait donc dans une situation assez semblable à celle du Messenger d'Allah, qui, pendant les premières treize années de sa Mission, étant persécuté, encerclé, et pourchassé sans relâche par les polythéistes, n'avait pas pu faire prévaloir les dispositions de la Loi islamique, et pendant les dix années restantes, où il avait émigré à Médine, il devait lutter avec acharnement contre les mécréants et faire face aux complots des hypocrites

: Notes

Kachf al-Ghummah" d'al-Arbalî, Tom. 1" -1

Mustadrak al-Hâkim", Tom. 3, p. 483" -2

Al-Fuçûl al-Mohimmah" d'Ibn al-Sabbâgh, Chap.1, p.14; "Charh Nahj al-Balâghah" d'Ibn" -3
Abî al-Hadîd, p. 151

Nahj al-Balâghah", mise en chapitres par Cheikh Subhî al-Sâlih, première édition, 1967, p." -4
300

.Sourate al-Cho'arâ', 26: 26 -5

Ta'rîkh al-Tabarî", Tom. 2, p. 62, édition de 1357 H.; "Kanz al-'Ommâl", Tom. 6, p. 392," -6
édition de 1312 H., cités par "Fadhâ'il al-Khamsah min al-Sihâh al-Sittah", Tom. 22, p. 19 et
;suivantes. Voir également: "Al-Kâmil" d'Ibn al-Athîr", Tom. 2, p. 22

.Sourate Tâ Hâ, 20: 29-36 -7

.Voir "Sahîh Ibn Mâjah", p. 12 -8

Musnad Ahmad Ibn Hanbal", Tom. 4, p. 281 (Ahmad Ibn Hanbal souligna que ce Hadîth" -9
avait été relaté par 33 Compagnons. Le même Hadîth est rapporté par al-Nasâî dans "Khaçâ'iç
'Alî Ibn Abî Tâlib", par Al-Tirmithî, al-Tabarânî, "Kanz al- 'Ommâl", "Mustadrak al-Sahîhayn" et

.bien d'autres